



Modules muraux avec cimaises fournies. **Modules au sol** avec mise à disposition de socles.



"Les Brouettes de l'Art"

Version Peintre



Version Sculpteur

Pièces à fournir pour l'étude de votre candidature

par mail à candidat@larrivage.fr

avec fichiers joints :

photos (jpg, tif, pdf au format 800x600pixels à 200dpi)
et bio (format .doc, .rtf, ou.txt)

- . une biographie (CV, parcours artistique, expositions, texte de présentation)
- . 10 photos représentatives de ce que vous souhaitez exposer, et éventuellement l'adresse d'un site internet...
une photo récente de vous.

Pour la Formule Carte blanche, le collectif devra fournir, en plus, un descriptif du projet envisagé.

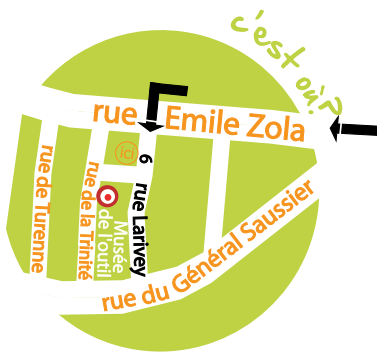
par courrier à

Association SPLF
51 rue Général de Gaulle
10000 Troyes

Si votre candidature est retenue, nous vous demanderons alors de nous envoyer un chèque de 15€ au titre d'adhésion simple, qui validera cette acceptation à une prochaine exposition dont nous fixerons la date avec vous.

Si vous nous envoyez un dossier papier par courrier, pensez à joindre 1 enveloppe affranchie à vos nom et adresse pour son retour

C'est quand ?



C'est où ?

Dossier de candidature

3 formules d'exposition * un Artshop

- Les Arrivages** de 7 artistes durant 6 semaines
- Les Zooms** sur 3 artistes durant 5 semaines
- Les Cartes blanches** à un collectif d'artistes

Poser votre candidature ?
candidat@larrivage.fr



www.larrivage.fr



"L'arrivage"

Dans le cadre de son but social : "promotion et diffusion de toute expression artistique", l'association "S.p.I.F" met à disposition des membres actifs des espaces d'exposition dans son local nommé "l'arrivage" et situé au **6 rue Larivey 10000 TROYES** afin que les artistes puissent promouvoir et le cas échéant vendre leurs oeuvres.

LE COMITE DE LIGNE EDITORIALE

Le comité de ligne éditoriale est constitué de membres adhérents nommés par le Conseil d'administration.

Il se réunit au minimum tous les 2 mois, et chaque fois que nécessaire.

Il examine les dossiers de candidature des artistes et décide des admissions des futurs membres actifs.

Il organise harmonieusement le calendrier d'expositions, la scénographie, et l'attribution des emplacements.

Il s'assure que les oeuvres exposées correspondent aux critères retenus lors de la première admission.

Il décide s'il y a lieu de la nécessité d'interrompre l'exposition de l'artiste défaillant aux règles.

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association s'oblige à : Mettre à disposition un lieu d'exposition, et régler les charges afférentes.

- Organiser le calendrier d'exposition et le planning des ouvertures.
 - Recruter et examiner les candidatures.
 - Assurer la promotion du lieu.
 - Organiser les vernissages.

FORMULE "Arrivage" de 7 artistes:

5 modules muraux de 7m linéaires chacun avec cimaises fournies et
2 modules au sol dans 150 m² avec mise à disposition de 10 socles.

Redevance et durée

L'exposant doit être membre actif de l'Association : adhésion 30 €.

Pour l'occupation d'un **module**, le membre actif devra s'acquitter d'une redevance de **170 €** pour une durée de **6 semaines**, payable d'avance.

Option: pour l'occupation d'une "**Brouette de l'Art**" pendant ces 6 semaines, le membre actif devra s'acquitter d'une redevance de **60 €**, payable d'avance.

FORMULE "Zoom" sur 3 artistes:

2 modules muraux de 20 m linéaires chacun avec cimaises fournies et
1 module au sol dans 150 m² avec mise à disposition de 20 socles.

Redevance et durée

L'exposant doit être membre actif de l'Association : adhésion 30 €.

Pour l'occupation d'un **module mural**, le membre actif devra s'acquitter d'une redevance de **350 €** pour une durée de **5 semaines**, payable d'avance, et de **260 €** pour l'occupation d'un **module au sol**.

Option: pour l'occupation d'une "**Brouette de l'Art**" pendant ces 5 semaines, le membre actif devra s'acquitter d'une redevance de **40 €**, payable d'avance.



FORMULE "Carte blanche":

Cette formule s'adresse à des collectifs d'artistes existants ou constitués pour l'occasion d'au moins trois personnes. Ils ont la possibilité d'investir l'Arrivage à leur guise sur présentation d'un projet et dans la limite de la scénographie du lieu.

Il sera mis à la disposition du collectif:

40 m linéaires avec cimaises fournies et
150 m² au sol avec mise à disposition de socles.

Redevance et durée

Chacun des exposants doit être membre actif de l'Association : adhésion 30 €.

Pour l'occupation d'une **Carte blanche**, le collectif devra s'acquitter d'une redevance de **1250 €** pour une durée de **5 semaines**, payable d'avance.

ART SHOP:

L'Arrivage propose l'occupation d'une "**Brouette de l'Art**" dans un espace dédié. L'artiste exposant devra renouveler la présentation de ses oeuvres régulièrement.

Redevance et durée

Chacun des exposants doit être membre actif de l'Association : adhésion 30 €.

Pour l'occupation d'une "**Brouette de l'Art**", le membre actif devra s'acquitter d'une redevance de **90 €** pour une durée de **3 mois** tacitement renouvelable, payable d'avance.

Les Brouettes de l'Art:

Des mobiliers roulants, appelés "Les Brouettes de l'Art", permettent aux oeuvres stockées d'être consultées librement par le public. Ce mobilier personnalisable se présente sous forme de caisse en bois avec roulettes et couvercle sécurisé, qui, une fois ouvert, propose deux positions possibles:

- verticale servant de panneau d'accrochage pour les peintres
- horizontale servant de tablette pour les sculpteurs.

Les dimensions sont de:

70 cm de profondeur,
65 cm de largeur
et 50 cm de hauteur.



Vente des oeuvres

Le prix des oeuvres est fixé par leur auteur. Dans le cas de la vente d'une oeuvre d'un membre actif au sein du lieu de l'association, la transaction s'effectuera entre lui et son acquéreur sans intervention de l'association. Il lui appartiendra alors de se mettre en règle avec les déclarations légales et sociales.

Promotion du lieu et de ses membres actifs

Le membre actif autorise l'association à reproduire et divulguer ses oeuvres sans contrepartie sur tous supports dans l'unique fin de promotion. Il fournira tous les éléments constitutifs d'un book de présentation. Ce book restera à disposition des visiteurs dans le local, après l'exposition de l'artiste.